



## **Déclaration des aînés du Comité consultatif sur le changement climatique et l'environnement (CCCCE)**

En tant que gardiens du savoir autochtone, et conformément à la Charte de l'APN, à l'Accord sur Notre Mère la Terre et à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, nous déclarons ce qui suit :

Nous, membres des Premières Nations (peuples autochtones), sommes mieux placés que quiconque pour devenir les chefs de file des initiatives sur les changements climatiques en raison de notre connaissance des enseignements sacrés de la Terre, et nous devons agir en tant que catalyseurs du changement en ce qui concerne l'action en faveur du climat plutôt que de subir passivement les conséquences du changements climatique;

Le Créateur nous a confié la responsabilité de préserver et protéger Notre Mère la Terre et les lois qui régissent toutes nos relations nous assurant une coexistence interdépendante avec la nature et l'humanité, définissant ainsi les droits, les responsabilités et les obligations que nous, hommes et femmes, avons envers la terre;

Le Créateur nous a fait don de nos croyances spirituelles, de nos langues, de nos cultures et de notre liberté, ainsi que d'un endroit sur Notre Mère la Terre pour subvenir à nos besoins;

Notre Mère la Terre traverse une crise climatique. Par conséquent, nous demandons avec insistance l'arrêt immédiat de la destruction et de la profanation des éléments sacrés de la vie en invoquant l'obligation de tout être humain de prendre soin de la terre et des futures générations;

Forts de nos lois spirituelles, de nos pratiques, de nos expériences et de nos relations avec nos terres et nos territoires, nous, Premières Nations (peuples autochtones), avons un rôle crucial à jouer pour défendre et guérir Notre Mère la Terre. C'est notre obligation;

Le lien indestructible et sacré que nous entretenons avec la terre, l'air, l'eau, le soleil, les plantes, les animaux et nos communautés humaines constitue le socle matériel et spirituel de notre existence;

Les conséquences du changement climatique transcendent maintenant nos terres et nos territoires, et nécessitent le consentement préalable donné librement en connaissance de cause des Premières Nations (peuples autochtones) afin de protéger l'Île de la Tortue pour les prochaines générations.

Le 28 octobre 2016  
Fort St John(Colombie-Britannique)